41400_43

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LES PENNES MIRABEAU (071)
Section : AM
Feuilles(s) : 000 AM 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 22/02/2024
Support numérique : ----------

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4270F
Document vérifié et numéroté le 15/02/2024
A CDIF d'Aix-en-Provence
Par Serge Bastidas
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES IMPOTS FONCIER D' AIX
10 avenue de la Cible
CS 30849
13626 Aix en Provence Cedex 1
Téléphone : 04 42 37 54 00

cdif.aix-en-provence@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A ---------- , le ----------

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

D'après le document d'arpentage dressé
Par CABINET ARRAGON P. BOURRAS (2)
Réf. : Géomètre Expert
Le 22/02/2024
Siège social | 170 Route Départementale 97
Quartier La Roumiouve | 83210 SOLLIES-VILLE
Tel: 04.94.13.51.51 | cabinet@arragon.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2024